

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 10 MARS 2026**

\*\*\*\*\*

**Présents** : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, MM. BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, Mme LAMAZERE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mmes FOURQUET, LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, ROUSSET-GOMEZ, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, LABENNE, MELIANDE

**Absent mais ayant donné pouvoir** : M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE)

**Excusé** : M. DELTEIL

**Secrétaire de séance** : Mme LEMBEZAT

---

**26 – 51 - CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE JEANNE D'ALBRET – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, maire-adjoint :**

Par délibération en date du 15 avril 2025, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Jeanne d'Albret.

À la suite de la consultation et de l'avancement des travaux, des ajustements ont été nécessaires entraînant une modification du projet. Par conséquent, il est proposé l'approbation d'une nouvelle convention qui annule et remplace celle approuvée lors du Conseil municipal du 15 avril 2025.

Le coût total de l'opération est estimé à 174 565,54 € HT, soit 209 478,65 € TTC, et est décomposé ainsi :

- Part du Département : 63 344,44 € HT, soit 76 013,33 € TTC, correspondant aux revêtements de chaussées et 50 % des bordures et caniveaux de la RD 933,
- Part de la CCLO : 62 079,61 € HT soit 74 495,53 € TTC, correspondant aux revêtements des trottoirs et 50 % des bordures,
- Part de la commune : 31 700,47 € HT soit 38 040,56 € TTC, correspondant aux aménagements qualitatifs d'espaces publics,
- Part du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin d'Orthez : 17 441,02 € HT soit 20 929,22 € TTC, correspondant à la reprise de deux branchements d'assainissement.

La participation de la commune sera versée en 2026, en Hors Taxes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- approuve la convention entre la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne, le Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin d'Orthez, le Département des Pyrénées-Atlantiques et la Communauté de Communes de Lacq-Orthez,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Jeanne d'Albret ainsi que toutes pièces administratives et comptables qui s'avèreraient nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le

ID : 064-216404301-20260310-26DEL51-DE



**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 mars 2026  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Publiée le**

